

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE LA CAISSE DESJARDINS
DE BORDEAUX-CARTIERVILLE-SAINT-LAURENT
TENUE LE 10 avril 2025 À 18 h 30, VIRTUELLEMENT**

PRÉSENCES

Madame Monique Charland, présidente du conseil d'administration
Monsieur Christian Bélanger, vice-président du conseil d'administration et membre du comité de mise en candidature
Madame Amélie Poupart, secrétaire du conseil d'administration et présidente du comité coopération
Monsieur Stéphane Lavoie, directeur général
Madame Eva Montambault, directrice Soutien à la direction générale
Monsieur André Savard, directeur Développement de marché
Madame Elaine Labelle, conseillère Développement durable et relation avec le milieu
Madame Karine Jean, adjointe à la direction générale et aux communications
Monsieur Bruno Piché, Technicien Immeuble-aménagement et sécurité

- Nombre d'écoutes en direct: 43
- Membres qui ont exercé leur droit de vote: 821

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

Madame Monique Charland déclare l'assemblée ouverte à 18h30. Elle agira à titre de présidente d'assemblée. Elle présente les personnes qui l'assisteront dans son rôle : Monsieur Christian Bélanger, vice-président du conseil d'administration et membre du comité de mise en candidature; madame Amélie Poupart, secrétaire du conseil d'administration et présidente du comité coopération; monsieur Stéphane Lavoie, directeur général de la Caisse.

Madame Poupart sera secondée dans ses fonctions par Madame Karine Jean, adjointe du directeur général.

Madame Charland tient à préciser que cette formule d'assemblée à distance implique que certains votes se feront en direct, alors que d'autres sujets feront l'objet de votation en différé au cours des quatre (4) prochains jours. Elle explique que c'est lors de cette période que les membres pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes.

Comme chaque année, monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement, souhaite livrer un message aux membres. Une capsule vidéo est présentée.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

La capsule est présentée.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'assemblée

Une capsule vidéo explicative est présentée par Madame Charland. Celle-ci explique les règles de fonctionnement de la plateforme numérique.

Madame Charland précise que pour proposer ou voter, les gens doivent être membres de la caisse depuis au moins 90 jours, résider ou travailler au Québec, avoir 18 ans et plus ou être une personne morale ou une société.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée à distance, comme il y aura de la votation en direct, nous devons nommer deux scrutateurs. Madame Charland recommande Madame Élane Labelle et Monsieur Christian Bélanger. Elle mentionne que nous avons besoin d'un proposeur et d'un secondeur pour appuyer cette proposition. Monsieur X propose d'adopter la recommandation et il est appuyé par Madame Y.

La proposition de nommer Madame Elaine Labelle et Monsieur Christian Bélanger comme scrutateurs est adoptée.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Madame Poupart est invitée par Madame Charland à faire la lecture de l'ordre du jour. Madame Y propose d'adopter l'ordre du jour et elle est appuyée par Monsieur X.

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 avril 2024

Madame Charland rappelle que comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Comme les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, on ne fera pas de lecture ni de résumé. Madame Y propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée de 2024 et elle est appuyée par Madame Z.

La proposition d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024 est adoptée.

3. Retour sur l'année 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

Madame Charland débute par la présentation des membres du conseil d'administration. Elle poursuit avec un résumé des différentes réalisations de 2024 de la caisse et du Mouvement.

Voici un verbatim du texte de Madame Charland.

« Comme le mentionnait M. Cormier, l'année 2025 marque le 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins, la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord. Tout a commencé le 6 décembre 1900 avec la création de la première caisse populaire à Lévis. Depuis ce temps, nous sommes fidèles à la mission des fondateurs, Alphonse et Dorimène Desjardins, en accompagnant nos membres et clients dans leur autonomie financière. Et nous continuerons de le faire!

C'est donc avec fierté que nous soulignons nos 125 ans d'expertise, de présence et de performance au service de nos membres et clients. Depuis toutes ces années, Desjardins contribue à la prospérité des personnes et des collectivités. Nous aidons les gens à réaliser leurs ambitions en répondant à leurs divers besoins financiers et d'assurance, que ce soit pour leurs affaires personnelles ou celles de leur entreprise.

Au fil du temps, Desjardins a évolué aux côtés de ses membres, de ses clients et de la société, devenant une institution financière d'envergure, un assureur d'importance au Canada et même l'une des coopératives financières les plus solides au monde.

C'est une grande fierté de constater la façon dont le Mouvement s'inscrit dans la longévité avec pertinence et solidité, toujours en restant à l'écoute de ses membres et clients.

Nous avons continué d'utiliser une multitude de leviers qui nous sont propres pour jouer pleinement notre rôle de leader socioéconomique. Je pense à notre Fonds d'aide au développement du milieu, au Fonds C pour les entreprises, à nos programmes de finances solidaires, etc. Je pense aussi au Fonds du Grand Mouvement, qui a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2027 et qui a été bonifié de 30 M\$, ce qui le porte à 280 M\$.

Pour revenir sur notre Fonds d'aide au développement du milieu, cette année plus que jamais des projets majeurs ont été entrepris. Un projet d'halte-garderie au CARI, la rénovation de la halte-garderie au CACI, un Studio pour le 12-17 ans à la Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville, le projet Centech avec l'École

Vanguard, l'ajout d'un nouvel autobus pour le projet Accès-soir de RAP jeunesse et plus encore.

Je veux toutefois revenir sur un engagement dont je tire une fierté particulière, car il démontre comment nos actions sont alignées sur les besoins réels des collectivités et des gens qui les composent – je fais ici référence à notre contribution à la résorption de la crise du logement. L'année dernière, je vous parlais de notre travail en mode innovation et coopération avec le gouvernement du Québec et nos partenaires pour offrir des solutions tangibles.

Desjardins a grandement progressé dans son objectif de rendre disponibles 1 750 logements abordables d'ici la fin 2025 dans 14 régions du Québec. En date du 31 décembre 2024, sept projets totalisant 1 182 logements sont en exploitation et douze projets totalisant 780 logements sont en réalisation. Des projets sont en discussion dans notre milieu, nous vous tiendrons informé.

Voilà comment les forces du modèle coopératif nous permettent d'être un acteur de changement de premier plan.

Tout en s'appuyant sur notre engagement à l'égard de la collectivité, notre mission nous oriente vers ce qui est au sommet de nos priorités : offrir les meilleures réponses aux besoins et aux attentes de nos membres et clients pour contribuer à leur autonomie financière.

Avec le contexte incertain qui perdure, nous avons été plus actifs et plus créatifs que jamais pour vous soutenir dans votre autonomie financière. Que ce soit par l'intermédiaire de nos produits financiers, de nos services-conseils, de nos outils – notamment en ligne – ou de nos contenus éducatifs, nous avons été présents pour que vous puissiez maintenir votre capacité à gérer votre quotidien de manière durable et à réaliser vos ambitions.

Des conférences ont été présentées pour l'acquisition d'une propriété, la gestion de patrimoine et autres.

Nous avons accompagné de nouveaux arrivants et des travailleurs étrangers temporaires qui sont membres, et ce en leur fournissant un service dans leur langue.

Desjardins s'est engagé à fournir à ses membres et à ses clients des solutions numériques innovantes pour faciliter leur quotidien.

Cette année, vous avez fait la connaissance d'Alvie, notre assistante virtuelle. Cette nouvelle alliée vous propose des astuces et vous accompagne dans votre autonomie financière. Alvie aide les membres à mieux comprendre leur situation et à faire des choix éclairés pour qu'ils aient davantage confiance en leur capacité à gérer leurs finances.

Autre nouveauté appréciée de nos membres : l'intégration du dossier de crédit Equifax à même notre plateforme AccèsD. Avec cet ajout, Desjardins est devenue la première institution financière au Canada à offrir gratuitement l'accès aux deux agences d'évaluation du crédit, Equifax et TransUnion, et ce, sur la même plateforme. Depuis juin, vous pouvez activer un service d'alertes directement dans l'application ou par courriel en cas de changements à votre dossier de crédit TransUnion. Ces évolutions vous permettent d'accéder facilement et simplement à davantage d'informations utiles à votre autonomie financière.

Comme institution financière coopérative ancrée dans son milieu, la caisse joue un rôle déterminant dans la concrétisation et la cohérence à l'échelle locale de l'engagement du Mouvement à concilier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux dans la gouvernance et la gestion des activités de toutes ses composantes.

L'engagement à l'égard de la Norme sur le développement durable et la finance responsable se traduit notamment par l'obligation pour le conseil d'administration de la caisse d'adopter un plan triennal de développement durable et de finance responsable. Pour assurer la cohérence des actions prises, votre CA veille à la transposition d'éléments pertinents de ce plan à d'autres plans de la caisse, comme le plan d'affaires ou le plan d'engagement et de proximité avec le milieu.

Votre caisse n'agit pas seule. En 2024, 100 % des CA des caisses ont formellement attesté que des actions favorisant le développement durable et la finance responsable étaient menées!

Le plan de développement durable et de finance responsable inclut des cibles et des indicateurs de performance ESG qui s'articulent autour de deux axes d'intervention principaux : l'accompagnement des membres et clients et les pratiques de gestion. Il est assorti d'objectifs et de gestes concrets, tels que:

- Nous accompagnons nos membres et clients en formant nos ressources sur le développement durable et la finance responsable.*
- Nous avons aussi travaillé à réduire notre empreinte carbone en organisant davantage de rencontres en mode virtuel.*

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Madame Charland fait le bilan de la surveillance relative aux trois règles déontologiques. Elle mentionne :

- Qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée ;
- Que les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent ;
- Que la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Madame Charland passe la parole à Monsieur Stéphane Lavoie, Directeur général de la Caisse pour la présentation des faits saillants du rapport annuel.

Monsieur Lavoie présente une capsule vidéo en lien avec les résultats financiers de la Caisse pour l'année qui s'est terminée au 31 décembre 2024.

Au terme de la diffusion de la vidéo, Monsieur Lavoie demande aux membres s'ils ont des questions. Aucune question n'est soulevée pour l'instant.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Madame Charland passe la parole à Madame Amélie Poupart, présidente du comité de coopération. Mme Poupart présente une capsule vidéo qui résume les sommes totales investies pour soutenir des projets et initiatives du milieu et les réalisations de la caisse pour 2024.

Après cette vidéo, Madame Poupart présente la répartition des dons, commandites et FADM par secteurs.

4. Période de questions

Monsieur X demande s'il ne devrait pas y avoir un bouton « abstention ». Monsieur Lavoie mentionne que ne pas répondre, correspond à s'abstenir.

Madame Y demande s'il y a un soutien pour obtenir un meilleur taux pour un renouvellement hypothécaire. Comme il s'agit d'une question personnelle, un membre du personnel entrera en contact avec elle dans les prochains jours.

Madame X demande comment va le projet du Collectif 1745. Stéphane mentionne que le projet avance et que plusieurs organismes sont déjà entrés dans les locaux.

Monsieur Y demande s'il a bien compris concernant les postes vacants. Monique mentionne qu'effectivement nous allons pouvoir coopérer. Il se dit intéressé.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Adoption d'une résolution spéciale

5.1.1 Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse

Afin d'expliquer la nature des modifications proposées à l'article 8.1 du règlement intérieur caisse, Madame Charland fait, comme il se doit, la lecture intégrale de la résolution. Celle-ci dit en résumé ceci :

ATTENDU QUE la volonté du conseil d'administration de la Caisse est de recommander aux membres de diminuer le nombre d'administrateurs de la Caisse de quinze (15) à treize (13);

ATTENDU QUE les postes à abolir sont des postes vacants échéant au 31 décembre 2024 (AGA 2025) et au 31 décembre 2025 (AGA 2026);

Il est proposé par _____

Appuyé par _____

D'adopter, par la présente résolution spéciale, la modification suivante au *Règlement intérieur de la caisse* (RIC) :

- Que l'article 8.1 du *Règlement intérieur de la Caisse* soit modifié comme suit, de manière à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de quinze (15) à treize (13), les deux (2) postes abolis étant des postes vacants échéant au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025 :

« 8.1 Le conseil d'administration se compose de treize (13) administrateurs.

Le nombre d'administrateurs devant être conforme à ce qui est prévu au *Règlement intérieur du Groupe coopératif*. »

Si la résolution est adoptée, elle rentre en vigueur immédiatement. Afin d'être adoptée, elle doit obtenir 2/3 et plus des voix exprimées.

Madame Charland mentionne que nous avons besoin d'un proposeur et d'un second pour appuyer cette proposition. Madame Y propose d'adopter la recommandation et il est appuyé par Monsieur X.

La proposition concernant les modifications au Règlement intérieur de la caisse est adoptée. Nous avons donc 5 postes à pourvoir au conseil d'administration.

Nous y reviendrons au point 5.3 de cette assemblée.

5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Afin de présenter cet élément qui nous distingue des autres établissements financiers comme coopérative, Madame Charland invite le directeur général à présenter la recommandation. Stéphane Lavoie invite d'abord l'assemblée à visionner une capsule sur le projet de ristourne.

Il rappelle que toute la documentation de référence est disponible en cliquant sur le bouton « DOCUMENTS » sous la fenêtre vidéo. Elle est également disponible sur le site Internet de la Caisse.

Les excédents avant ristournes aux membres se chiffrent à 3 134 k\$. Monsieur Lavoie explique la recommandation du conseil d'administration concernant la répartition et précise que le scénario est celui que nous estimons le plus avantageux pour l'ensemble de nos membres et pour notre communauté. Du montant total, 369 624\$ irait dans le FADM et 2 765 193\$ à nos membres. Maintenant que la recommandation est connue, Monsieur Lavoie redonne la parole à Madame Charland. Elle mentionne que nous avons besoin d'un proposeur et d'un second. Madame Y propose la recommandation de partage des excédents, elle est appuyée par Monsieur X. Madame Charland mentionne que cette proposition sera soumise au vote après les présentations de ce soir et les membres disposeront de 4 jours pour se prononcer.

5.3 Élection des membres du conseil d'administration

5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Nous allons débiter par nommer les officiers en vue des élections. Mme Charland mentionne que n'étant pas en élection et en tant que présidente du conseil d'administration, tel que le prévoit notre règlement, elle agira comme présidente d'élection. Madame Amélie Poupart, elle non plus en élection, agira comme secrétaire d'élection.

5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature

Madame Charland invite Monsieur Christian Bélanger, en tant que membre du comité de mise en candidature à prendre la parole pour faire le rapport de son comité. Monsieur Bélanger vient rappeler la démarche du profil collectif enrichi. La confiance des membres envers le conseil d'administration de la Caisse est primordiale. Les membres s'attendent à ce que le conseil soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et les

compétences nécessaires pour bien représenter leurs intérêts et s'assurer que la Caisse soit bien gérée. C'est pourquoi votre conseil d'administration se donne chaque année des cibles de compétences et de représentativité, qu'on appelle le profil collectif enrichi. Le conseil d'administration met donc à jour chaque année son profil collectif en fonction de sa réalité et ses besoins et détermine les critères recherchés. Ce sont ces critères qui ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures.

Pour l'assemblée générale de cette année, Monsieur Bélanger présente le rapport en vue de l'élection des membres du conseil d'administration. Il rappelle dans un premier temps que conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025.

Pour l'assemblée générale de cette année, et suite au vote ayant pour but de modifier l'article 8.1 du Règlement intérieur de la caisse, 5 postes sont à combler.

Cette année nous étions particulièrement à la recherche de personnes ayant des compétences en gestion des ressources humaines et avec expérience membres/clients. Nous recherchions de 5 à 6 femmes et de 1 à 2 hommes et les représentants de tous les groupes d'âge et les représentants de la diversité ethnoculturelle étaient bienvenus.

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu 2 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

Nous avons reçu la candidature de :

Monsieur Georges Karazivan
Monsieur Minh Dat Nguyen

Un tableau synthèse présentant le profil des candidats est présenté.

5.3.3 Présentation des personnes candidates

Monsieur Bélanger fait une brève description de chacun des candidats à l'aide du tableau de synthèse des personnes candidates.

5.3.4 Élection par acclamation

Madame Charland reprend la parole. Comme nous avons 5 postes à pourvoir au conseil d'administration et que nous avons reçu un nombre inférieur de candidatures, les personnes suivantes :

Messieurs Georges Karazivan et Minh Dat Nguyen sont élus par acclamation. Madame Charland félicite les nouveaux élus.

5.4 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Madame Charland donne des précisions afin que les membres puissent exercer leur droit de vote en différé.

Dès la fin de la présentation et au cours des 4 prochains jours, soit jusqu'au 14 avril à 23h59, les membres sont appelés à voter sur les éléments suivants, soient :

- la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes

Elle rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter; que la réécoute de l'assemblée de ce soir sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas participé ce soir, ils pourront donc voter en toute connaissance de cause. Que toute la documentation de référence est également disponible sur le site Internet et que le rapport financier et le rapport annuel sont déjà disponibles sur le microsite de la Caisse, de même que la revue annuelle 2024 qui met en valeur les réalisations de la Caisse.

Pour voter, Madame Charland invite les membres à aller sur AccèsD et cliquer sur le bouton (Mon vote). Elle ajoute qu'il est également possible d'utiliser la borne de votation aux différents centres de services de la Caisse.

Madame Charland explique aux membres qu'ils pourront voter dans les minutes qui suivront la levée de l'assemblée de ce soir. Dans les 24 à 48 heures après la fin de la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet de la Caisse et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra fin officiellement à l'assemblée générale annuelle. S'il y avait un vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date, les membres en seraient alors informés.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Madame Charland remercie les membres de leur participation à cette assemblée. Elle rappelle que la publication des résultats de votes mettra officiellement fin à l'AGA, à moins d'un vote négatif auquel cas, le processus devra être repris une seconde fois.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le directeur général a été informé le 16 avril que la période de votation était terminée et que :

l'adoption de la répartition des excédents annuels a été acceptée à 95,03 % et que l'adoption du versement de ristournes, du versement de toutes sommes au FADM et des taux de ristournes avait été acceptée à 92,16 %.

L'assemblée est officiellement levée ce 16 avril 2025 à 12 h 04.

Monique Charland, présidente

Amélie Poupart, secrétaire